



**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES  
AU 31.12.2023**

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 – écart de rémunération	Oui	1.6	38	40
2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles	Oui	1.1	35	35
3 – Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Oui	100	15	15
4 – Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	2	5	10
Total des indicateurs calculables			<b>93</b>	<b>100</b>
<b>Index (sur 100 point)</b>			<b>93</b>	<b>100</b>

## 1. Indicateur d'écart de rémunération

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Écart de rémunération moyenne	Écart après application du seuil de pertinence	Nombre de salariés		Validité du groupe	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Écart pondéré
		F	H			F	H			
Ouvriers	- de 30 ans	3 210,04	3 116,88	-3,0%	0,0%	3	1	Non	0	0,00%
	30 à 39 ans	2 874,57	3 090,45	7,0%	2,0%	5	4	Oui	9	0,11%
	40 à 49 ans	3 383,34	3 315,25	-2,1%	0,0%	8	4	Oui	12	0,00%
	50 ans et plus	3 798,97	3 337,75	-13,8%	-8,8%	5	5	Oui	10	-0,52%
Employés	- de 30 ans	1 546,29	1 878,54	17,7%	12,7%	8	1	Non	0	0,00%
	30 à 39 ans	1 792,92	1 639,39	-9,4%	-4,4%	6	1	Non	0	0,00%
	40 à 49 ans	1 737,91	0,00	0,0%	0,0%	11	0	Non	0	0,00%
	50 ans et plus	1 904,72	593,43	-221,0%	-216,0%	12	1	Non	0	0,00%
Techniciens et agents de maîtrise	- de 30 ans	0,00	1 566,90	100,0%	95,0%	0	2	Non	0	0,00%
	30 à 39 ans	1 531,62	1 669,06	8,2%	3,2%	2	3	Non	0	0,00%
	40 à 49 ans	1 622,54	1 706,08	4,9%	0,0%	2	7	Non	0	0,00%
	50 ans et plus	1 632,36	1 866,43	12,5%	7,5%	9	10	Oui	19	0,85%
Ingénieurs et cadres	- de 30 ans	1 782,77	1 711,98	-4,1%	0,0%	27	5	Oui	32	0,00%
	30 à 39 ans	2 010,73	1 952,77	-3,0%	0,0%	31	6	Oui	37	0,00%
	40 à 49 ans	2 450,15	2 167,18	-13,1%	-8,1%	11	7	Oui	18	-0,86%
	50 ans et plus	2 823,64	2 541,11	-11,1%	-6,1%	21	11	Oui	32	-1,16%
<b>Ensemble des salariés</b>		<b>2 191,81</b>	<b>2 230,69</b>	<b>1,7 %</b>		<b>229</b>			<b>169</b>	<b>-1,6%</b>

Indicateur calculable :	<b>oui</b>
Indicateur d'écart de rémunération :	<b>1,6</b>
Note obtenue sur 40 :	<b>38</b>

## 2. Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence *		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation)	Ecart absolu de taux d'augmentation	Ecart en nombre équivalent de salariés
	F	H	F	H	F	H			
ensemble des salariés	69	28	161	68	42,9%	41,2%	-1,7%	-1,7%	1,1

\* Seules les augmentations individuelles du salaires de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

Indicateur calculable :	<b>Oui</b>
Ecart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	<b>1,7</b>
Note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :	<b>1,1</b>
Note obtenue sur 35 :	<b>35</b>

### 3. Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	Nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption *		Écart de taux de promotion
	Total	Augmentés **	
ensemble des salariés	7	7	100,0 %

\* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

\*\* Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

Indicateur calculable :	<b>oui</b>
Indicateur :	<b>100</b>
Note obtenue sur 15 :	<b>15</b>

#### 4. Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Ensemble des salariés	8	2	10	2

\* Les rémunération à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

Indicateur calculable :	Oui
Indicateur du sexe sous représenté :	2
Note obtenue sur 10 :	5



**Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire**

4 avenue Marcel Dassault - 37 200 Tours

[direction.generale@adse37.fr](mailto:direction.generale@adse37.fr)

[www.sauvegarde37.fr](http://www.sauvegarde37.fr)



Sauvegarde37



flashez-moi